



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/098
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et la Société TRANSMANUT SAS, Les Dragées – 61250 CONDE-SUR-SARTHE, SIREN n° 791 487 507 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-055 le 12/11/2020, portant sur la dépendance du domaine public située Route de la Brèque sur la commune du Havre et destinée à être utilisée pour le stockage de remorques et tracteurs poids lourds.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, puisqu'il s'agit du relogement des transporteurs impactés par les travaux d'accueil de l'éolien OFFSHORE au Port du Havre.

Description de la dépendance : parcelle de terre-plein d'une surface de 1 047 m² environ.
Durée de la convention : 3 ans à compter du 01/07/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-055 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.